



## **PROCES VERBAL**

### **Relevé des délibérations du Conseil d'Administration**

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le DIX-NEUF du mois de SEPTEMBRE, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 11 Septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Victor La Rivière sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

*~ ~ ~ ~ ~*

#### **Etaient présents :**

Madame Céline SOUCHAL, Messieurs François CONSTANTIN, Roger DUMONTEL, Frédéric ECHAVIDRE, Lionel GAY, Daniel LALLOZ, Michel POUGHON, Henri VALETTE.

*~ ~ ~ ~ ~*

**Secrétaire de séance :** Monsieur Henri VALETTE

**Nombre de Membres :** En exercice : 11 - Présents : 8 - Votants : 9 - Pouvoirs : 1

**Absents / Excusés :** Mesdames Brigitte DECHAMBRE, Camille MARTIN, Véronique PISSAVY (Pouvoir à Monsieur Lionel GAY)

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

*~ ~ ~ ~ ~*

#### **24\_2024 : Création poste Aide-Soignant Territorial à temps complet**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'exercice de la compétence Action sociale de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le tableau des effectifs valant création de postes en date du 10 Juin 2024 ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Service de Soins Infirmiers A Domicile du Massif du Sancy a mis en expérimentation une quatrième tournée pour la prise en charge des bénéficiaires, avec le recrutement d'une sixième Aide-Soignante à temps complet avec un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement d'activité. L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes sollicitée sur la pérennisation de cette nouvelle gestion du service a validé le recrutement d'une Aide-Soignante supplémentaire.

Monsieur le Président propose aux membres présents de créer un poste d'Aide-Soignant Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2024.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration

- APPROUVE la création d'un poste d'Aide-Soignant Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2024 ;

- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du Budget Annexe Service de Soins Infirmiers A Domicile du Massif du Sancy ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

### 25\_2024 : Tableau des effectifs valant création de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille ;

Vu la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu la délibération n° 3 / 2021 en date du 14 Septembre 2021 actant le transfert au Centre Intercommunal d'Action Sociale du MASSIF DU SANCY des agents de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY exerçant dans les services liés à la compétence Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 22 / 2024 en date du 10 Juin 2024 modifiant le tableau des effectifs du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy ;

Vu la délibération n° 24 / 2024 en date du 19 Septembre 2024 créant un poste d'Aide-Soignant Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2024 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des effectifs suivant :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Dont temps complet	Dont temps non complet
Administrative	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Animation	Animateur Territorial	B	1	1	
	Adjoint d'Animation	C	1	1	
Social	Agent social	C	10	0	10
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	0	7
Médico-Social	Infirmier Territorial en Soins Généraux Spécialisés	A	1	1	
	Infirmier en Soins Généraux	A	1	1	
	Aide-Soignant de classe normale	B	3	3	
	Aide-Soignant de classe supérieure	B	3	3	
	Auxiliaire de Soins Territorial	C	1	1	

POSTES NON PERMANENTS	Catégorie	Effectif	Quotité	Motif du contrat
Adjoint d'Animation	C	2	35 / 35èmes	CDD
Agent social	C	2	35 / 35èmes	CDD
Aide-Soignant de classe normale	C	1	35 / 35èmes	CDD

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- ❖ DECIDE d'adopter le tableau des effectifs modifié tel que présenté ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2024 ;
- ❖ PRECISE que ce tableau vaut création de postes ;
- ❖ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du Budget Principal et des Budgets Annexes ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

## **26\_2024 : Adhésion Association AVIHE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'exercice de la compétence Action sociale de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président propose aux membres présents d'adhérer à l'Association AVIHE (Accompagner la Vieillesse et le Handicap Ensemble). Cette association à but non lucratif est un collectif d'établissements et services médicaux-sociaux intervenant auprès de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap. L'association est administrée, à titre bénévole, par des Directeurs et Directrices d'établissements ou de services médico-sociaux.

Monsieur le Président explique que l'équipe de l'AVIHE intervient sur toute l'auvergne et est composée de plus de 20 professionnels qualifiés et expérimentés : psychologues cliniciens, ergothérapeutes, psychomotriciens, diététicien, art-thérapeute. Elle propose également des formations aux professionnels des services et établissements adhérents.

Monsieur le Président précise qu'adhérer à cette association permettrait de répondre aux besoins des patients en s'appuyant sur des professionnels de santé qualifiés, et de développer l'offre de soins tout en répondant à certaines problématiques rencontrées régulièrement telles que l'installation à domicile de matériel adapté, le soutien psychologique dans certaines situations difficiles, la mise en place d'analyse de pratiques professionnelles...

Monsieur le Président propose aux membres présents de se prononcer sur une adhésion à l'Association AVIHE ((Accompagner la Vieillesse et le Handicap Ensemble).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration

- APPROUVE l'adhésion à l'Association AVIHE (Accompagner la Vieillesse et le Handicap Ensemble) ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe Service de Soins Infirmiers A Domicile du Massif du Sancy ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

## **27\_2024 : Projet pédagogique 2024 / 2025 – Service Jeunesse**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et de la Famille ;

VU la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

VU la délibération n° 26 / 2022 en date du 22 Septembre 2022 adoptant le Projet Pédagogique du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Projet Pédagogique du Service Jeunesse a été adopté lors du Conseil d'Administration du 22 Septembre 2022.

Monsieur le Président explique aux membres présents qu'il convient d'apporter une simple modification dans ce Projet Pédagogique pour l'année 2024 / 2025 en changeant uniquement les dates des vacances scolaires. Monsieur le Président donne lecture du Projet Pédagogique 2024 / 2025 ainsi modifié.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE les modifications apportées au Projet Pédagogique 2024 / 2025 du Service Jeunesse joint en annexe de la présente délibération ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

### **28\_2024 : Validation du programme et tarifs des activités Jeunesse – Automne 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille ;

VU la délibération n° 115 / 2021 en date du 21 Juillet 2021 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY créant un Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

VU la délibération n° 22 / 2022 en date de 22 Septembre 2022 du Centre Intercommunal d'Action Sociale du MASSIF DU SANCY approuvant la politique tarifaire du Service Jeunesse ;

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée les activités qui pourraient être proposées pour les vacances d'Automne 2024, et de leurs tarifs :

◇ Activités Golf au Mont-Dore les matins et Béhourd léger à Murol les après-midis les 24, 25 et 31 Octobre 2024, dès 11 ans :

QF	< 500 €	501 à 700 €	701 à 1101 €	≥ 1101 €
Coût / enfant 151 €	38 €	48 €	72 €	83 €
	44 €	54 €	78 €	89 €

\*tarif hors territoire

◇ Visite du parc animalier d'Auvergne à Ardes sur Couze le Lundi 21 Octobre 2024, dès 11 ans :

QF	< 500 €	501 à 700 €	701 à 1101 €	≥ 1101 €
Coût / enfant 35 €	3 €	4 €	6 €	7 €
	5 €	6 €	8 €	9 €

\*tarif hors territoire

◇ Soirée Ados Bowling / Pizza le Lundi 22 Octobre 2024, dès 11 ans :

QF	< 500 €	501 à 700 €	701 à 1101 €	≥ 1101 €
Coût / enfant 35 €	9 €	11 €	17 €	19 €
	11 €	13 €	19 €	21 €

\*tarif hors territoire

◇ Soirée Ados Bowling / Pizza le Lundi 28 Octobre 2024, dès 11 ans :

QF	< 500 €	501 à 700 €	701 à 1101 €	≥ 1101 €
Coût / enfant 35 €	9 €	11 €	17 €	19 €
	11 €	13 €	19 €	21 €

\*tarif hors territoire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE les activités présentées ;
- VALIDE les tarifs dont il vient de lui être donné lecture ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Massif du Sancy ;
- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.